

Vétérinaires en colère : le 6 novembre grève ! - Infos publiques

Octobre 2013

Publié par:

Publiée le : : .



Vétérinaires en colère, les ASV soutiennent, pourquoi, comment, explications :

C'est le 17 septembre 2013 que Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, a présenté les objectifs de la loi d'avenir agricole. Celle-ci est le fruit d'une large concertation lancée en avril 2013. Le texte, après avoir été examiné en conseil des ministres, sera discuté au Parlement en début d'année 2014.

[La loi d'avenir agricole « quesaco » ??](#)

Le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a pour objectif de préparer l'agriculture Française au double déficit de la compétitivité économique et de la transition écologique, tout en conciliant les attentes des agriculteurs, des consommateurs et des citoyens.

[Le sujet qui fâche : l'article 20 du projet de loi d'avenir pour l'agriculture.](#)

On pensait ne plus entendre parler de cette mesure, c'était sans compter le changement d'avis du ministère de la santé qui souhaite imposer « le découplage des antibiotiques critiques ».

En effet, à l'heure où nous écrivons ces lignes, le projet de loi d'avenir agricole, prévoit le découplage (prescription/délivrance) des antibiotiques à risques. Ces derniers seraient donc délivrés uniquement par les pharmaciens.

[L'inquiétude des auxiliaires vétérinaires](#)

Les auxiliaires vétérinaires dans l'ensemble trouvent incohérent que le vétérinaire ne puisse continuer à délivrer ses prescriptions. Et ce qui génère l'inquiétude, c'est la crainte de perte de leur emploi. En effet, si trop de clients sont dirigés vers le pharmacien, il est fort probable que cela entraînera une baisse des ventes à la clinique vétérinaire (donc perte économique) moins de besoin pour la gestion des stocks, moins de temps à l'accueil pour conseiller les clients, et moins de moyens pour le vétérinaires. Si pour le moment, seul les antibiotiques dit à risque et listés par arrêté sont concernés (colistine et l'amoxicilline/ acide clavulanique, les macrolides par exemple), les auxiliaires vétérinaires s'inquiètent d'une ouverture vers d'autres interdictions de délivrance par le vétérinaire et voir les clients aller directement chez le pharmacien dès que leur animal aura un souci de santé, sans passer par la clinique vétérinaire. Les ASV voient leurs emplois menacés.



Côté vétérinaires l'inquiétude va au delà du souci financier, bien qu'il ai son importance, car pour la profession c'est avant tout une restriction qui atteint la liberté et les compétences des vétérinaires.

C'est pourquoi Pierre Buisson, président du SNVEL*, a lancé un appel à la mobilisation de la profession vétérinaire, mettant même à disposition des vétérinaires, des exemples de courrier à adresser au préfet pour montrer leur mobilisation et le soutien au SNVEL.

Le ton est donné :

« Cette modification n'est pas anodine et ouvre la voie d'une interdiction à terme de la délivrance de tout médicament d'importance thérapeutique.

Elle a été introduite en catimini après la consultation du Comité national d'orientation des politiques sanitaires du 10 septembre et au mépris de toute concertation avec les organisations professionnelles vétérinaires et agricoles.

Ne nous y trompons pas, cette atteinte à nos prérogatives limitée aujourd'hui aux seuls antibiotiques dits « critiques » (à ce jour non définis, l'Organisation mondiale de la santé y plaçant la colistine et l'amoxicilline/ acide clavulanique, les macrolides, entre autres...) ouvre assurément la voie à une interdiction beaucoup plus large de notre capacité à délivrer par des décisions arbitraires.

Le seul objectif que nous partageons avec le gouvernement est la maîtrise de l'antibiorésistance et nous savons, preuves européennes à l'appui, que le découplage n'est pas la mesure adaptée à ce but ».

Le Président de l'Ordre National des Vétérinaires, Michel Baussier, a alerté Monsieur le Premier Ministre et adressé une lettre à ses confrères et consœurs, le 9 octobre dernier, les mots sont fort :

« Ce projet, fondé sur le procès d'intention, sur l'idéologie, a d'abord et avant tout pour effet de vous atteindre, Chères Consœurs, Chers Confrères, dans votre dignité. C'est bien cela le plus grave et c'est ce que je perçois ces tout derniers jours au fil des messages de détresse et de colère que vous m'adressez. ». Précisant que même si l'Ordre n'est pas un syndicat et n'a pas vocation à revendiquer quoi que ce soit, il constitue un représentant de la profession, et compte bien exprimer avec force s'il le faut, « les effets délétères de mesures projetées ».

Dans le communiqué de presse du 15 octobre dernier, les entreprises du médicament et réactif vétérinaires (SIMV) ont

adressé leur soutien à la profession vétérinaire et demandé au Gouvernement de revoir son projet de découplage.

Mettant en avant, les qualités professionnels du vétérinaire (sécurité, observance, prescription, pharmacovigilance, réactivité), les résultats encourageant du plan écoAntibio, avec une chute des prescriptions d'antibiotiques en France ces 5 dernières années et le rapport de proximité permettant au vétérinaire d'accompagner son acte d'une communication éthique sur le médicament.

Le parcours dans le temps de l'avant projet de loi d'avenir agricole :

- Début octobre : transmission de l'avant-projet au Conseil d'Etat
- Début novembre : adoption en Conseil des Ministres, puis transmission au r de l'Assemblée Nationale
- Novembre/décembre : examen par les Commissions de l'Assemblée Nationale
- 7 janvier 2014 : 1er examen en séance publique de l'Assemble Nationale
-

* Syndicat Nationale des Vétérinaires Exercice Libéral

[Le 6 novembre 2013 : journée sans vétérinaire.](#)

Un projet de loi prévoit de retirer aux vétérinaires la distribution de médicaments.

Nous nous élevons fortement contre une mesure qui va mettre à mal tout l'équilibre des soins que nous donnons aux animaux. Cette mesure aura pour conséquences une forte augmentation des coûts pour les propriétaires d'animaux, une diminution de la performance des soins et un effondrement des services d'urgence qu'assurent les vétérinaires.

La profession vétérinaire se mobilise fortement contre ce projet et organise une journée " sans vétérinaires".

Bien sur, les urgences seront assurées, puisque nous conserverons notre esprit de responsabilité !

[Signez la pétition](#)

[Lien pour ceux et celles qui souhaitent s'inscrire à la grève et aller à Paris](#)

[Lien du forum vers le sujet](#)